

HALTE GARDERIE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY  
PROJET D'ETABLISSEMENT

*JUILLET 2008*

## **I. L'INTRODUCTION : PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EQUIPE :**

La halte garderie est un établissement d'accueil d'enfants de moins de six ans selon les dispositions du décret n° 2007-230 du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

Selon l'article R 2324-17 du code de la santé publique les missions sont : « Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale».

La halte garderie de Vinay dispose de douze places qui se décomposent en

- onze places d'accueil occasionnel : pour des enfants jusqu'à 6 ans qui fréquentent l'établissement au maximum 5 demi-journées (matinée ou après-midi) par semaine.

- et une place d'accueil régulier : pour un enfant jusqu'à 4 ans présent plus de 5 demi-journées (matinée ou après-midi) par semaine.

Elle est située au centre ville. Elle comprend un bâtiment composé de deux salles de jeux, un dortoir, un coin change, un coin cuisine, un bureau et un jardin.

Afin de pouvoir répondre à un maximum de demandes, il est proposé aux familles une ou deux demi-journées (matinée ou après-midi) d'accueil par semaine et par enfant.

Toutes les familles résidant sur le territoire de la Communauté de communes de Vinay peuvent être accueillies. Les familles extérieures à la CCV ne sont pas prioritaires.

Le tarif est calculé selon le barème de la CAF (revenus, nombre d'enfants) avec une majoration de 10% pour les familles ne résidant pas sur le territoire de la CCV.

Les horaires d'ouverture de la structure sont actuellement du lundi au vendredi 8H-17H sauf le mercredi 8H-12H.

L'équipe se compose de six personnes :

2 infirmières puéricultrices  
2 auxiliaires de puériculture  
2 agents de service.

Le travail s'effectue dans le respect du secret professionnel.

## **II. PROJET SOCIAL : LES BUTS ET LES OBJECTIFS DE LA HALTE GARDERIE**

La halte garderie accueille tous les enfants sans distinction. Elle permet d'apprendre à chacun à vivre avec les différences de l'autre et à s'enrichir de ces diversités.

Elle s'efforce de respecter le rythme des enfants accueillis et de répondre à leurs besoins. Elle souhaite favoriser l'autonomie de l'enfant.

Elle participe au développement et à l'éveil des enfants.

Elle permet aux enfants de découvrir un lieu de vie différent de la famille, avec ses règles de vie.

Elle est un lieu de socialisation pour l'enfant.

Elle atténue les conséquences de séparation parents-enfant, et en favorise l'acceptation. Par l'apprentissage de celle-ci et de la vie en collectivité, elle participe à la préparation à l'entrée à l'école maternelle.

Elle peut être pour certaines familles un mode de garde ou un complément à l'accueil chez une assistante maternelle.

Elle œuvre pour que chaque enfant apprécie ce mode de garde et désire revenir.

### **III. PREMIER CONTACT DES PARENTS AVEC LA HALTE GARDERIE :**

Le premier contact est très important.

Il est préférable que les parents et l'enfant puissent venir dans les locaux pour cette première prise de contact. Le personnel est présenté à la famille.

Un vrai dialogue doit s'instaurer. Les parents souhaitent connaître le fonctionnement de la structure. Le personnel doit être disponible et à l'écoute de la famille pour expliquer, pour favoriser les questions, pour que cette dernière puisse exprimer ses craintes, ses angoisses de laisser son enfant souvent pour la première fois.

Lorsque les parents décident d'inscrire leur enfant, le dossier d'inscription est constitué.

C'est aussi l'occasion de parler avec les parents de l'importance d'une alimentation équilibrée, du respect du rythme de l'enfant, en particulier du sommeil.

Les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle forfaitaire, par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Le tarif horaire varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants de la famille, dans les limites annuelles d'un montant plancher et d'un montant plafond révisés chaque année.

Une majoration de 10% du barème est appliquée pour les familles extérieures à la Communauté de communes de Vinay sachant que ces familles seront acceptées après les résidents de la Communauté de communes de Vinay.

### **IV. L'ADAPTATION :**

L'adaptation répond au besoin d'apprendre à se connaître mutuellement : enfant, parent, équipe.

Elle permet à l'enfant d'intégrer la séparation d'avec ses parents et de découvrir les personnes qui vont s'occuper de lui. Il va progressivement aussi se familiariser avec les locaux, les jeux et le groupe d'enfants.

Pour les parents, l'adaptation vise à les rassurer, à échanger avec le personnel sur les habitudes de l'enfant, également à connaître le personnel pour avoir confiance en lui.

Le personnel, lui, observe le rythme de l'enfant et son environnement afin de pouvoir au mieux le prendre en charge. Il sollicite les questions des parents, peut expliquer à nouveau le fonctionnement, sait se montrer compréhensif avec les difficultés de séparation.

L'adaptation se déroule, en principe, sur plusieurs jours consécutifs.

La première fois, il est conseillé aux parents de rester avec l'enfant. Les jours suivants, ils le laissent seul en augmentant progressivement le temps suivant son comportement.

Il est primordial que le départ des parents soit formulé : ils disent au revoir à leur enfant et qu'ils reviennent le chercher après tel moment de la journée.

Le doudou ou la sucette sont des aides précieuses dans ces moments-là.

L'adaptation doit être réalisée dans de bonnes conditions : il est souhaitable d'éviter que l'enfant ait sommeil ou faim, ou qu'il soit malade. De même, il est préférable que l'équipe soit disponible pour l'accueil et l'intégration de ce nouvel enfant.

Les cinq premiers accueils inférieurs à une heure sont gratuits.

### **V. PROJET EDUCATIF : UNE JOURNEE A LA HALTE GARDERIE :**

#### **A. L'ACCUEIL :**

L'enfant arrive à la halte garderie pour un nombre d'heures déterminé. Les heures d'arrivée et de départ sont notées sur le cahier pour permettre la facturation.

Les arrivées et les départs ne peuvent se dérouler entre 12h30 et 13h15.

L'accueil est un moment d'échange entre les trois partenaires : les parents transmettent les éléments importants à porter à la connaissance du personnel. Cet échange est plus facile avec certaines familles qu'avec d'autres.

C'est le moment où les enfants reprennent contact avec la halte garderie, certains après une semaine (pour ceux qui ne viennent qu'une fois par semaine), lui laisser le temps d'arriver et de reprendre ses repères.

Le départ du parent doit être formulé clairement.

#### *B. LE TEMPS DES GOÛTERS ET DES REPAS :*

Trois repas sont servis dans la journée : un goûter le matin vers 9h30 ; un l'après-midi vers 15 h30 et le déjeuner vers 11h30.

Les repas sont fournis par la structure.

Le personnel essaye de conseiller par rapport à l'alimentation, pour la diversité et l'équilibre alimentaire.

Les repas doivent être des moments calmes et conviviaux, ils sont aussi un moment important de la journée.

Pour les bébés : les repas sont à la demande en fonction de leur rythme. Les plus grands prennent le repas ensemble et essayent d'attendre que les copains aient fini de manger pour se lever de table.

Le lavage des mains est effectué avant et après le repas.

Le personnel favorisera l'apprentissage de l'autonomie en laissant l'enfant manger seul et se servir lui-même dès que cela est possible. Il dit à l'enfant ce qu'il mange.

C'est aussi un temps pour apprendre le « SVP, merci ».

Après le repas ou le goûter, un temps de jeu libre est proposé à l'enfant avant la sieste éventuellement.

#### *C. LE SOMMEIL ET LA SIESTE :*

La sieste est un moment important dans la journée de l'enfant en particulier pour son développement.

Il est nécessaire que le temps de sieste soit maintenu selon le rythme de l'enfant.

On essaiera de reproduire les conditions du sommeil de la maison notamment : pièce sombre ou non, horaire de sieste, doudou, sucette.

Avant le coucher, l'enfant est déshabillé, changé si nécessaire.

Si l'endormissement est difficile, une personne peut rester auprès de l'enfant pour le favoriser.

#### *D. LES CHANGES :*

Au-delà de deux heures de présence, les enfants sont changés. Les serviettes de toilette et les gants sont fournis par la halte garderie.

Ils représentent un moment d'échange avec l'enfant.

L'apprentissage de la propreté est réalisé en coordination avec la famille.

Le pot est proposé à différents moments de la journée mais de façon plus régulière avant ou après le goûter, après le déjeuner, au lever de sieste.

Après le change, le personnel se lave les mains.

Les tables de change sont désinfectées régulièrement deux fois par jour après le repas de midi et le soir mais de façon systématique en cas de problèmes de selles. Les pots et wc sont nettoyés une fois par jour en fin de journée.

#### *E. LES JEUX :*

Les jeux sont essentiels. Ils favorisent le développement, les acquisitions et font découvrir l'environnement.

Ils sont présentés à l'enfant de façon variée, en rapport avec tous les sens : le toucher, l'ouïe, l'odorat, le goût, la vue, l'équilibre.

Dans la journée, les enfants ont des moments où ils peuvent jouer librement avec des jeux mis à leur disposition dans un meuble bas, non dangereux pour les plus petits.

Pendant ces temps où l'enfant joue librement, il imite souvent l'adulte. Ce sont aussi des moments qui favorisent l'imagination et où l'enfant souvent parle seul en jouant.

Il découvre ainsi les jeux à son rythme, en fonction de ses envies, de ses besoins de découverte.

Il existe d'autres moments dans la journée où des jeux ou activités dirigés sont proposés. Ils sont variables en fonction de l'âge, du moment de la journée, du but recherché, de la période de l'année.

Les activités sont proposées mais non pas imposées : l'enfant a le libre choix de participer ou non.

Le personnel explique à l'enfant le but et l'intérêt du jeu.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, il l'accompagne.

Il existe des jeux à partager à plusieurs, d'autres où l'enfant joue seul.

Une fois le jeu terminé, on apprend à l'enfant à ranger en l'aidant.

Si le temps le permet, un moment de jeux dans le jardin est proposé. C'est l'occasion par exemple d'apprendre à faire du vélo, de jouer au ballon, de faire de la balançoire, de courir ou de s'asseoir à l'ombre du tilleul et de jouer sur le tapis.

En cas de dispute entre enfants, l'adulte n'intervient pas immédiatement. Il observe dans un premier temps. S'il n'a pas vu l'origine du conflit, il lui est difficile d'intervenir. S'il a connaissance de la cause de la dispute, il laisse les enfants résoudre leurs problèmes, il ne les départagera que s'il existe un danger pour l'un ou l'autre (coup, morsure,...).

L'adulte respecte l'enfant dans son jeu et essaye de ne pas l'interrompre dans son activité. Les changes seront faits une fois le jeu terminé. De même, pour aller le coucher, il faut le prévenir qu'à telle étape du jeu, il arrêtera pour aller se reposer, lui donner un peu de temps avant d'interrompre le jeu pour la sieste.

#### *F. LE DEPART :*

Il est important de raconter ce qui s'est déroulé dans les heures passées à la halte garderie.

Et cela pour plusieurs raisons :

- cela représente une façon de valoriser notre travail par la connaissance que peuvent en avoir les familles.

- cela permet également de valoriser ce que l'enfant a réalisé.

- c'est aussi individualiser chaque enfant en expliquant des petites anecdotes qui se sont déroulées à la halte garderie, en notant les progrès ou les difficultés que l'on a remarqués.

L'enfant est confié aux parents ou aux personnes déléguées par ces derniers, après vérification de l'identité.

L'heure de départ est notée sur le cahier pour la facturation.

#### **VI. L'ACCUEIL DE L'ENFANT HANDICAPE :**

Les enfants handicapés sont accueillis à la halte garderie

De septembre 2004 à septembre 2006, un enfant porteur de handicap a été accueilli deux fois par semaine.

L'accueil se fera en concertation avec la famille, le médecin traitant et l'équipe afin de proposer une aide personnalisée et la plus adaptée possible à l'enfant.

#### **VII. LA PLACE DES FAMILLES :**

Elles ne sont pas représentées auprès de l'organisme gestionnaire.

Il est important de se demander comment les faire participer et comment recueillir leur avis.

Il paraît nécessaire qu'elles puissent être écoutées et représentées dans le fonctionnement à côté de l'équipe et des instances gestionnaires.

## VIII. LES RELATIONS AVEC D'AUTRES STRUCTURES :

### A. L'ECOLE MATERNELLE DE VINAY :

En juin, un après midi découverte de l'école est organisé pour les enfants qui seront scolarisés en septembre sur Vinay.

### B. LA BIBLIOTHEQUE DE VINAY :

Depuis janvier 2004, une activité « bibliothèque » est proposée avec emprunt de livres ou de cassettes audio. Suivant les possibilités, les enfants se rendent sur place.

### C. LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY :

Les familles peuvent être orientées vers le Relais Assistantes Maternelles si leur demande ne peut être satisfaite par notre service.

La fête de Noël est organisée conjointement par les deux structures.

### D. LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI), LES ASSISTANTES SOCIALES (A.S.), LES TRAVAILLEUSES FAMILIALES

La collaboration se fait selon les besoins, selon les familles.

Le Président de la Communauté  
de communes de Vinay  
Albert BUISSON

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION : PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EQUIPE

p.2

#### 2. PROJET SOCIAL : LE BUT ET LES OBJECTIFS DE LA HALTE GARDERIE

p.2

#### 3. 1<sup>er</sup> CONTACT DES PARENTS AVEC LA HALTE GARDERIE

p.2

#### 4. L'ADAPTATION

p.3

#### 5. PROJET EDUCATIF : UNE JOURNEE A LA HALTE GARDERIE :

##### A. L'ACCUEIL

p.3

LE TEMPS DES GOÛTERS ET DES REPAS

p.4

B. LE SOMMEIL ET LA SIESTE

p.4

LES CHANGES

p.4

LES JEUX

p.4

C. LE DEPART

P.5

6. L'ACCUEIL DE L'ENFANT HANDICAPE

p.5

7. LA PLACE DES FAMILLES

p.5

8. LES RELATIONS AVEC D'AUTRES STRUCTURES :

A. L'ECOLE MATERNELLE DE VINAY

p.5

B. LA BIBLIOTHEQUE

p.6

C. LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

p.6

D. LA PMI, LE CENTRE SOCIAL ET LES TRAVAILLEUSES FAMILIALES

p.6